



Faute de procedure dans un licenciement! urgent

Par **VincentC**, le **26/03/2009** à **20:17**

bonjour,
Déjà, content de voir que des sites comme celui ci existe.

Je vous explique ma situation, J'ai été licencié sans motif dans ma periode d'essai (qui n'avais pas été définie)

Je prend mes fonctions en CDI oralement passé avec l'employeur, j'exerce 3 semaines comme éducateur spécialisé (oui je suis éduc), je n'ai avant et après mon embauche, jamais rien signé, je n'ai pas reçu de lettre d'embauche précisant le poste, la durée de la période d'essai, les horaires, mon coef pour le salaire... comme le prévois ma convention (CC 66).

J'arrive au travail un matin, même pas le temps de poser mes affaires que la chef de service m'apprend que je suis renvoyé sans motif, et bye bye. (problème de tronche je sais pas , toute l'équipe ne comprend pas cette décision de la direction...)

Je n'ai pas reçu de lettre m'informant de ce licenciement. J'ai donc refusé de signer mon solde tout compte, il m'ont alors interdit de prendre mon chèque...

J'y retourne aujourd'hui, le directeur m'agresse et me dit que je suis viré et que je n'ai rien a faire ici, il me menace même d'appeler la police... (je venais juste voir mon solde tout compte, j'ai été courtois et jamais désagréable).

Je compte aller au CDP, une amie a un avocat qui m'a dit que je devais demander 1 mois de salaire brut en dommage et intérêt.

Je voulais être assisté par un avocat, mais je me retrouve sans un sous, ni assedic, ni solde tout compte, et il faut payer le loyer ... donc j'aimerais savoir si je peu avoir des aides juridictionnel, sachant que je n'ai gagné que 12 000E en 2008.

Quel risque ai-je si je perd au CDP, pensais vous que je peu perdre?

Par **valou_old**, le **20/05/2009** à **17:56**

Bonjour,

Vous devez vous adressez au tribunal de grande instance dont dépend votre lieu de résidence pour savoir si vous avez droit à l'aide judiciaire.

Vous avez peut-être une maison des avocats près de chez vous qui permet de consulter un avocat dès lors que vous ne payez pas d'impôt, mais cela dépend des régions.

Vous pourrez trouvez toutes les adresses et tél sur internet.

Bonne chance

Valou